Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_17-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-QUAY-PERROS

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 19 juin à 18 heures, le Conseil Municipal de Saint-Quay-Perros, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Yves LE DAMANY, Maire.

Etaient présents : Yves LE DAMANY, Maire, Jean-Luc CAMPION, Gisèle LE GUILLOUZER, Joël LETESSIER, Armelle JEGOU, Adjoints, Gérard DAUVERGNE, Marie France ADAM, Franck ZAWADZKI, Karine ROULLEAU, Séverine THORAVAL, Sébastien DELAUNAY, Gilbert BOTELLA, Gaëlle URVOAS et Olivier HOUZET, Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Procuration(s) :

Sophie BURLOT, procuration à Sébastien DELAUNAY

Secrétaire de séance : Sébastien DELAUNAY est désigné secrétaire de séance.

DELIBERATION n° 26.07.17. (7.1)

Date de convocation : 13 juin 2026
Date d'affichage de la convocation : 13 juin 2026

Objet : Remplacement de la chaudière de l'école

Présentation, Monsieur Joël LETESSIER, Adjoint aux Travaux.

Remplacement du chauffage après désembouage.
Entreprise : ENGIE. Attestations d'assurance, dont décennale, reçues.
Changement chaudière par une chaudière gaz hybride Veissmann.
Pompe à chaleur Veissmann placée dans le patio extérieur.
Remplacement de 52 radiateurs équipés de robinets thermostatiques.
Remplacement de la sonde extérieure.
Début des travaux prévu le 06 juillet 2026.
Fin des travaux prévue le 28 août 2026
Contrat pièces et main d'œuvre gratuit pendant deux ans.
Montant des travaux 85 496,13 euros HT soit 102 595,36 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212203244-20260619-26_07_17-DE

APPROUVE le devis présenté par l'entreprise Engie d'un montant de 85 496,13 euros HT soit 102 595,36 euros TTC pour le remplacement de la chaudière de l'école Albert JACQUARD

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit devis

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,
Pour extrait et copie conforme

Le Maire,
Yves LE DAMANY



Le secrétaire de séance,
Sébastien DELAUNAY

